

2010/2645 - Aménagement d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles - ZAC du Bon Lait - 69007 Lyon - Opération n° 07 292 001- Montant de l'opération : 1 600 000 euros TTC - Modification du marché de maîtrise d'oeuvre et des marchés de travaux des lots 7 et 8 (Direction de la Construction) (BMO du 05/07/2010, p. 1554)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce dossier concerne la modification du marché de maîtrise d'œuvre et des marchés des travaux des lots 7 et 8 pour l'aménagement d'une crèche et d'un relais d'assistantes maternelles à la ZAC du Bon Lait.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voulais signaler l'avancement de la mise en œuvre du plan de mandat concernant la Petite enfance avec cette opération qui est particulière dans la mesure où elle permet sur un même site, d'articuler un établissement d'accueil de jeunes enfants, collectif, classique à une micro crèche et un relais d'assistantes maternelles.

Ainsi, face à la diversification des besoins des familles, nous répondons par une diversification des réponses.

Mme RIVOIRE Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, je ne vais pas revenir sur ce qu'a expliqué Yves Fournel, mais nous nous réjouissons d'avoir un tel équipement sur le 7^e. Par contre je voudrais signaler à M. Huguet que je vais tout de même revenir sur les choix du Gouvernement qui ont un impact vraiment local. Quoi de plus local que les crèches et les relais d'assistantes maternelles ! Malgré la mobilisation des familles mais aussi des syndicats, des assistantes maternelles et des associations, Mme Nadine Morano s'est entêtée à proposer une offre au rabais en créant les maisons d'assistantes maternelles.

La création de ces nouvelles structures ne génère pas une offre de places supplémentaires mais un déplacement de l'offre qui coûtera plus cher aux familles. Mme Nadine Morano s'est entêtée à rabaisser le taux d'encadrement et à rabaisser le niveau de diplôme requis pour travailler dans ce secteur. Preuve de ce rabais, la loi de Mme Morano ne parle plus d'accueil du jeune enfant, mais de « garde ». On revient 30 ans en arrière !

La dette de notre Etat condamne nos enfants à payer pour notre inconscience. Avec la loi Morano, ils vont payer dès aujourd'hui, c'est encore plus dommageable pour leur avenir, et nous ne pourrions le tolérer !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)